

## APPEL A PROPOSITION

### 1. Nature de l'Appel

Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu une subvention du Ministère Français des Affaires Etrangères, dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire, pour apporter un appui à la promotion de la recherche en partenariat à Madagascar dans le secteur du développement rural.

Le projet PARRUR « PArtenariat et Recherche dans le secteur RURal » lance un premier appel à proposition en vue de développer des activités de recherche en partenariat, par son soutien à des pôles fédératifs et de collectifs scientifiques existants (conventions faisant fois) mutualisant leurs moyens et leurs compétences sur un sujet de recherche commun et pluridisciplinaire dans le secteur du développement rural à Madagascar.

Cet appel s'adresse aux Centre Nationaux de Recherche et Universités mais aussi aux autres Institutions publiques et privées, aux partenaires scientifiques étrangers et aux structures de développement réalisant des travaux de recherche ou contribuant à la diffusion des résultats scientifiques en milieu rural. Les réponses seront évaluées par une commission d'experts indépendants.

### 2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est disponible au CeRSAE, sis Enceinte de la DG du FOFIFA, Ampandrianomby. Antananarivo. Tél. : (020) 22 594 75 et pourra vous être envoyé par courriel.

Il est également téléchargeable sur le site du CeRSAE (<http://www.cersae.mg>) ainsi que sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (<http://www.mesupres.gov.mg>).

**Important :** les termes de référence de cet appel sont également à votre disposition sur ces mêmes sites ainsi qu'au CeRSAE. Ils sont indispensables pour vous permettre de bien préparer votre dossier.

### 3. Calendrier

L'appel à proposition est ouvert du 15 juillet 2010 au 30 septembre 2010.

Le Collectif de recherche qui se porte candidat devra remplir le dossier de candidature et le faire parvenir au plus tard le 30 septembre 2010, à la Cellule de Coordination au CeRSAE :

- soit par voie postale à l'adresse suivante : Projet PARRUR - BP 6008. Antananarivo 101 (avec une confirmation d'envoi par courrier électronique à l'adresse suivante : [parrur@blueline.mg](mailto:parrur@blueline.mg))
- soit par dépôt direct au CeRSAE, sis Enceinte Direction Générale du FOFIFA. Ampandrianomby, Antananarivo.

**Important :** Il est demandé au Collectif candidat d'envoyer par courriel à la Cellule de Coordination du projet (voir coordonnées susmentionnées) une **lettre d'intention** avant le 6 Août 2010 afin de nous informer de votre intention de répondre et des principales caractéristiques de votre proposition de recherche (thématique choisie, sujet de la recherche...)¹.

---

¹ Pour plus de détail sur le contenu attendu de votre lettre d'intention et de votre dossier de candidature, ainsi que sur les critères et procédures de sélection, reportez-vous aux indications du dossier de candidature ainsi qu'aux termes de référence du présent Appel à Proposition, également disponibles sur les sites susmentionnés ainsi qu'au CeRSAE.

#### **4. Thèmes de recherche**

Les équipes mixtes de recherche devront proposer des projets de recherche s'inscrivant dans l'une des thématiques suivantes :

- La relation Agriculture-Environnement-Santé publique
- Normes et qualité des produits agricoles
- Les enjeux de l'eau dans le développement rural
- La riziculture durable
- La biodiversité en milieu productif
- La santé animale
- La pisciculture
- L'analyse territoriale des dynamiques rurales
- La durabilité sociale et économique des systèmes de production
- La transformation du monde rural

Les sujets proposés devront être pertinents, complémentaires aux recherches déjà conduites au niveau national, régional et international dans le domaine choisi.

#### **5. Durée du Projet**

La durée maximale des projets est fixée à 24 mois.

#### **6. Montant du Projet**

Un plafond de 70 000 Euros pourra être accordé à chaque projet retenu. Mais tout projet soumis peut également présenter un budget inférieur à ce montant au regard de ses objectifs scientifiques, de ses outils et méthodes de recherche ou de ses autres sources de financement. Le dispositif de sélection du projet PARRUR se réserve enfin la possibilité de réviser à la baisse les budgets jugés inadaptés ou incohérents au regard des objectifs à atteindre et des moyens humains et techniques disponibles au niveau du collectif qui se porte candidat.

#### **7. Annonce des Résultats**

La liste des projets retenus sera affichée au CeRSAE et mise en ligne sur le site du CeRSAE ([www.cersae.mg](http://www.cersae.mg).) ainsi que sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (<http://www.mesupres.gov.mg/>).

#### **8. Modalités de mise en oeuvre**

Une convention de subvention sera passée avec chaque collectif retenu, selon les procédures SCAC sur financement FSP. La convention sera signée par le responsable de l'institution leader.

Le versement s'effectuera par tranches, conditionnées par l'avancement du projet du collectif, selon une programmation établie d'accord partie.

**Pour toute information complémentaire, se reporter au dossier de candidature ainsi qu'aux termes de référence du présent appel.**